Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20251210-2025_12_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC, Maire

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	10
votants	10

Date de convocation : 05/12/2025
Date d'affichage : 05/12/2025

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, LE ROUX Éric, PRIGENT Maryvonne, LE MEUR Cédric, COLLOBERT Pascale, BERNARD Éric, LARHANTEC Jean-François, SUTTER John, VILLECHAUVEIX Stéphanie

Absents excusés :

Absents non excusés :

Eric BERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2025-12-03 : Désignation du bureau d'études pour la reprise du suivi de chantier sur le marché de la salle des associations

Le Maire expose à l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal de résilier le marché public conclu avec le cabinet Geffroy, devenu Atelier CHEBAB Architecte suite à des changement de gouvernance, pour les motifs suivants :

- Le cabinet a été radié du tableau des architectes par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bretagne le vendredi 12 septembre 2025, ce qui constitue une défaillance grave et une inexécution des obligations légales liées à l'exercice de la profession d'architecte.

Cette situation entraîne la perte de la capacité professionnelle requise, justifiant la résiliation du marché pour faute du titulaire.

Le Maire explique à l'assemblée qu'il a donc solliciter plusieurs cabinets d'architecte et bureau d'étude pour un devis pour la reprise du dossier.

Les devis reçus sont :

M2C ST BRIEUC : 13 560€ TTC

AG COORDINATION- CHATELAUDREN-PLOUAGAT : 7980.00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20251210-2025_12_03-DE

- Accepte le devis de AG COORDINATION pour la somme de 7980.00 € TTC
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C.CALLONNEC